

Nouvelles formes d'intervention européenne au Maghreb

Nicolay A. Ivanov

L'expansion commerciale et la lutte pour la domination des voies internationales du commerce figuraient parmi les caractéristiques essentielles du colonialisme européen du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. « La guerre sainte » sur mer, menée depuis longtemps par l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc, inquiétait sérieusement les négociants et les armateurs européens. Au début du XIX^e siècle, l'Europe continuait à redouter les corsaires du Maghreb. Les voiliers napolitains se réfugiaient près de la côte dès qu'apparaissaient le pavillon de Tunis ou de Tripoli. Leurs équipages se sauvaient. Les marchands de Marseille, de Livourne et d'autres pôles du commerce maritime européen profitaient largement de cette situation pour faire justice à leurs concurrents, en particulier « Tunis-ach-chattra » (la Tunisie roublarde) qui apparut sur l'arène méditerranéenne au cours des guerres napoléoniennes. En 1800, les navires de Tunis se présentèrent à Malte, puis en 1809 à Livourne. Le dey d'Alger conclut des marchés avantageux pour les ventes de blé. Les conditions du commerce et de la navigation maritime, fixées par les États du Maghreb, suscitèrent aussi un vif mécontentement en Europe. L'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine levaient des tributs et faisaient payer le libre passage des navires des puissances amies, en s'appuyant sur des traités de paix et de navigation maritime. Les retards de paiement et autres violations des traités entraînaient de nombreux conflits qui envenimaient de plus en plus les relations entre le Maghreb et l'Europe¹.

1. Pour plus de détails, voir N. A. Ivanov, 1976, chap. 3 et chap. 4.

La bourgeoisie des États méditerranéens d'Europe soutenait les pirates maltais et napolitains qui pourchassaient cruellement les navires marchands musulmans. Dès la cessation des guerres napoléoniennes, elle parvint à organiser de grandes expéditions navales contre le Maghreb. Sous le couvert de la lutte contre la piraterie, l'Angleterre, la France, la Hollande, l'Autriche et les États-Unis d'Amérique dirigèrent leurs escadres vers les côtes de l'Afrique du Nord. Les navires américains furent les premiers à se montrer devant Alger, en 1815. L'escadre anglo-hollandaise, sous les ordres de lord Exmouth et de Van Cappellen, les suivit au début de l'année 1816. Après les « sanctions » contre Tripoli et Tunis, elle soumit Alger à un bombardement féroce (le 27 août 1816), déversant sur la ville 34 000 obus. On vit apparaître de nouveau une escadre anglo-française en Afrique du Nord en 1819, ce qui força les régents de Tunis, d'Alger et de Tripoli à déclarer la cessation de la piraterie. En 1825, les Anglais vinrent encore une fois bombarder Alger. Le 20 octobre 1827, au cours de la bataille de Navarin, les restes des flottes tunisienne et algérienne, ainsi que les navires égyptiens et turcs, furent détruits par l'escadre unie anglo-franco-russe. En 1829, les Autrichiens brûlèrent les navires marocains qui, sur l'ordre de Mūlāy 'Abd al-Raḥmān, essayaient de reprendre la guerre sainte. Les pays du Maghreb perdirent la guerre sur mer, ce qui ouvrit une large voie à l'expansion impétueuse du commerce des États européens. Après avoir anéanti la flotte maghrébine, ils s'assurèrent le monopole du pavillon et s'emparèrent, en fait, du commerce de Tunis et de Tripoli avec l'Europe.

Le Maroc et l'Algérie essayaient, chacun pour sa part, de défendre leurs positions. Cela entraîna l'aggravation ultérieure de leurs relations avec les puissances maritimes. Le refus du gouvernement du dey d'Alger de réserver des droits et des privilèges particuliers aux négociants français qui réclamaient l'instauration du « régime de capitulation » en Algérie, en particulier le refus du dey de reconnaître la compétence exclusive de la France pour la solution des différends pécuniaires entre les deux pays, mena au fameux « coup d'éventail » (le 30 avril 1827) et à la déclaration du blocus maritime de l'Algérie. Quant au Maroc, il décida de se passer du monde extérieur et ferma le pays aux étrangers. En 1822, il n'y avait que cinq ports marocains où les Européens pouvaient entrer pour conclure des marchés commerciaux soigneusement contrôlés.

La pression européenne sur la société traditionnelle

La croissance du commerce européen à Tunis et à Tripoli, son caractère usuraire et les processus d'inflation dans l'économie de ces pays furent à l'origine de leurs embarras financiers². En 1824, le régent de Tunis signa les premières créances; celui de la Tripolitaine, de la famille des Kāramānlī, ne fit que suivre leur exemple. Plusieurs ministres de ces pays s'endettè-

2. M. H. Chérif, 1970, et E. Rossi, 1968, p. 282 et suivantes.

rent. Il n'est donc pas étonnant que, vers la fin des années 1820, Tunis et Tripoli aient renoncé à toute résistance politique à l'Europe. Dès l'année 1827, ils ne refusaient plus rien aux consuls étrangers et, peu à peu, suivirent le cours de leur politique. Les premiers traités inégaux imposés à ces États reflétaient le caractère particulier des relations de Tunis et de Tripoli avec les puissances européennes. Selon le traité franco-tunisien du 8 août 1830, Tunis confirmait tous les précédents traités de paix, de commerce et de navigation maritime, réservait à la France le droit de la nation la plus favorisée, renonçait à tous dons et tributs réclamés auparavant aux pays européens, acceptait le principe de la liberté du commerce, et élargissait les droits de capitulation des étrangers. Un traité analogue était signé entre la France et Tripoli le 11 août 1830.

Tous ces traités renforcèrent considérablement les positions françaises en Afrique du Nord. La Tunisie se transforma vite en semi-vassal de la France. La plus grande rivale de celle-ci, l'Angleterre, était sérieusement inquiète et fit tout son possible pour garantir le succès de l'expédition turque en Tripolitaine de 1835. Au mois de mai, les Turcs s'approchèrent des côtes de Tripoli et, après avoir détrôné la dynastie des Kāramānī le 1^{er} juin 1835, déclarèrent le rétablissement du pouvoir ottoman. En 1835-1836, les garnisons turques étaient installées dans plusieurs centres du littoral de Tripolitaine et de Cyrénaïque. Pourtant, la conquête de certaines régions intérieures se heurta à de sérieuses difficultés. De 1835 à 1858, les Turcs menèrent une lutte acharnée contre les révoltes de la population autochtone, au sein de laquelle apparurent des leaders éminents : la plus grande gloire revint à Ghūma al-Maḥmūdī, ennemi irréductible des Turcs, qui mourut les armes à la main au mois de mars 1858.

À mesure qu'ils soumettaient le pays, les Turcs y introduisirent une réforme administrative et judiciaire conçue selon les modèles européens. Le gouverneur 'Uṭhmān Amīn Pacha (1842-1847) réorganisa l'administration, la justice, le système fiscal, etc., conformément aux principes du *tanẓīmāt*. En 1851, fut fondé le tribunal mixte de Tripoli, et aussitôt les positions des étrangers se renforcèrent. Toutes ces mesures, ainsi que les réformes qui sapèrent les fondements de la société traditionnelle, suscitaient l'incompréhension et les protestations de la population autochtone, surtout des groupes nomades et des paysans. « Les Turcs et les Européens — disait Sīdī Muḥammad al-Maḥdī, le fils du fondateur de la Sanūsiyya — sont des gens de la même farine³. »

En Tunisie, les réformes furent entreprises en 1830; elles furent ensuite poursuivies par Aḥmad Bey (1837-1855), amirateur ardent de Muḥammad 'Alī. Afin de surmonter le retard militaire et technique, les régents de Tunis firent disparaître la milice des janissaires, et jetèrent les bases d'une armée régulière et d'une industrie militaire en important des machines et des équipements d'Europe. À l'exemple de l'Égypte, des monopoles gouvernementaux furent introduits, menant à l'étatisation de l'économie; une banque d'État fut créée,

3. E. Rossi, 1968, p. 327.

en 1847, et une monnaie fiduciaire fut mise en circulation. En 1841, Aḥmad Bey interdit la vente des esclaves et abolit toute forme d'esclavage en Tunisie. En 1838, furent fondées l'École militaire et l'École polytechnique; les Tunisiens commencèrent à étudier les langues étrangères, à aller à l'étranger pour y faire des études, à traduire les œuvres des auteurs européens.

Désireuses de flatter les consuls étrangers, les autorités de Tunis et de Tripoli encourageaient l'activité des missionnaires chrétiens. Les franciscains ouvrirent, à Tripoli, la première école pour les garçons en 1816, et pour les filles en 1846. En 1845, l'abbé Bourgade créa le collège Saint-Louis et quelques écoles primaires en Tunisie, ainsi que l'imprimerie arabe de Tunis. En 1826, eurent lieu les premières représentations du théâtre de Livourne⁴. En 1838, parut le premier journal tunisien en italien; beaucoup d'émigrés italiens s'installèrent dans le pays, y compris des réfugiés politiques comme Garibaldi (en 1835 et en 1849).

De multiples contacts avec les Européens contribuèrent au réveil intellectuel du pays et jetèrent les bases de l'occidentalisation des élites. Influencés par l'uniforme militaire, les milieux dirigeants de Tunis et de Tripoli assimilèrent le vêtement, les manières et le train de vie européens. Il ne resta aucune trace des anciennes préventions anti-européennes. En 1845-1846, les autorités tunisiennes organisèrent de somptueuses réceptions en l'honneur du duc de Montpensier et du prince de Joinville — fils du roi Louis-Philippe. Au mois de novembre 1846, Aḥmad Bey fit un voyage en France, rompant avec tous les préjugés séculaires.

À la différence des dirigeants, les masses populaires, qui portaient sur leurs épaules tout le poids de la construction des palais, des usines et des casernes, étaient mécontentes de l'occidentalisation et de l'accroissement de l'influence étrangère. Elles considéraient les dirigeants comme des renégats, et continuaient de s'en tenir au mode de vie traditionnel. Les dirigeants de l'Algérie et du Maroc avaient la même attitude, car ces deux pays se trouvaient à l'écart des influences occidentales qui envahirent, à l'époque, la plupart des États musulmans.

La conquête de l'Algérie

L'inertie du gouvernement coûta cher à l'Algérie. Après avoir tout fait pour envenimer les relations avec la France, le dey Ḥuṣayn n'entreprenait rien pour accroître la défense du pays. Aux yeux des patriotes algériens, cela frisait la trahison et signifiait la corruption du régime⁵.

L'Algérie n'était pas du tout préparée à la guerre. On attendait l'ennemi depuis trois ans; mais, quand des navires français apparurent le

4. S. Pantucek, 1969, p. 47. Pour les origines de l'art théâtral moderne dans les pays arabes, voir T. A. Poutintseva, 1977, et J. M. Landau, 1958.

5. Cet état d'esprit se voit en particulier dans l'œuvre de M. ibn 'Abd al-Ḳādir, 1903. Les extraits les plus caractéristiques sont donnés par A. Benachenhour, 1966, p. 49.

14 juin 1830 dans la baie de Sīdī Farrudj (dans les rapports français : Sidi-Ferruch), la surprise fut totale. Les Français arrivèrent à débarquer un corps expéditionnaire de 37 500 hommes sous le commandement du général de Bourmont. Ce n'est que le 19 juin 1830 que le gros de l'armée du dey (janissaires et *makhzen*), sous les ordres d'Ibrāhīm Agha, renforcé par les milices de Kabylie — en tout 40 000 hommes —, attaqua les Français à Staouéli. Cette bataille se termina par la défaite totale d'Ibrāhīm Agha, et révéla toute l'imperfection de l'organisation militaire et technique de l'armée du dey, qui ne pouvait opposer aux Français que le courage de ses soldats. La deuxième tentative faite pour arrêter l'ennemi (la bataille de Sīdī Khalef le 24 juin) se solda par une autre défaite d'Ibrāhīm Agha. Le 29 juin, ayant pris les hauteurs de Bouzaréa, les Français commencèrent le siège du fort dit Sultan Calassi (le fort l'Empereur), qui assurait la défense d'Alger du côté de la terre. Ils donnèrent l'assaut le 4 juillet. « C'était un combat cruel entre l'art et le désespoir, écrivait le colonel Bogdanovitch. Enfin, l'art a pris le dessus : les solides murs du château s'écroulèrent ; les canons qui le défendaient furent endommagés ; de braves Turcs périrent sous la grêle des boulets et des bombes ; les derniers soldats de la garnison se précipitèrent vers la ville ; mais au lieu du salut qu'ils espéraient y trouver, ils tombèrent sous la mitraille des pièces de la Casbah tournées contre eux sur l'ordre du dey⁶. »

Le 5 juillet 1830, le dey signa l'acte de capitulation et la reddition d'Alger. On lui permit, ainsi qu'à tous les membres du *Dīwān* et aux janissaires, de quitter le pays avec familles et biens. L'autorité suprême passa entre les mains du commandement français. Mais ce dernier était dénué de toute structure administrative et n'avait pas la moindre idée de ce qu'il fallait faire. Il est bien curieux de voir que le comte de Bourmont, qui reçut le bâton de maréchal pour la défaite de l'armée du dey, ordonna à ses ingénieurs de préparer deux projets simultanément : le premier consistait à élargir et à approfondir le port d'Alger, et le second... à le combler. Le gouvernement Polignac entama des pourparlers pour soumettre Alger à l'administration directe des Turcs⁷. Après la révolution de juillet 1830, des plans de partage du pays apparurent : on laissait aux Français la ville d'Alger et un certain nombre de localités du littoral, et les provinces d'Oran et de Constantine passaient aux beys tunisiens. Les effectifs de l'armée d'occupation étaient réduits à 9 300 hommes. Pourtant les traités avec la Tunisie, signés par le général Clauzel le 18 décembre 1830, ne furent pas ratifiés par le gouvernement français. Les généraux français continuèrent d'agir à leurs risques et périls. Ayant

6. M. N. Bogdanovitch, 1849, p. 54.

7. En 1830, après la défaite de l'armée du dey, la Porte insista sur le maintien de l'intégrité territoriale de l'Algérie sous les ordres du sultan et ne reconnut pas la conquête française. Pourtant, après avoir perdu son armée et subi un échec financier pendant la guerre contre la Russie en 1828-1829, la Turquie ne pouvait rien entreprendre sauf des déclarations de protestation. Il est à noter que, recherchant les contacts avec la Porte sur la question algérienne, le gouvernement français voulait d'abord obtenir le consentement de la Russie. Pour les références concernant les documents des archives diplomatiques françaises (voir C.-R. Ageron, 1964, p. 9).

obtenu une certaine augmentation des contingents militaires, ils occupèrent Oran (1831), Bône (1832) et Bougie (1834).

Les indécisions du gouvernement français furent finalement résolues en faveur de la bourgeoisie marseillaise et de l'armée d'occupation, qui, grisée par les victoires faciles, pillait impudemment le pays et ne voulait pas renoncer aux « fruits de la victoire ».

L'ordonnance du 22 juillet 1834 pour l'établissement d'un gouvernement général des possessions françaises en Afrique du Nord signifiait que l'on renonçait à évacuer Alger. La conception de « l'occupation restreinte » fut adoptée officiellement jusqu'en 1840. Son interprétation concrète dépendit entièrement de la volonté et des dispositions personnelles des nombreux généraux français qui gouvernèrent le pays de 1830 à 1841. Dans la plupart des cas, ils penchèrent pour le système du « gouvernement indirect », en signant des traités avec des chefs locaux (paix, reconnaissance de vassalité, liberté du commerce, paiement de tributs). Pour établir la liaison auprès des commandants français, on organisa des « bureaux arabes » qui devinrent peu à peu le maillon principal du « gouvernement indirect ». Ce n'est que dans les localités du littoral, où les garnisons françaises s'installèrent en permanence, que le système de l'administration civile commença à se former; ce système reproduisait spontanément les principes et les normes de la vie administrative de la métropole. Peu à peu, il reçut la sanction de la loi. En 1845, tout le territoire de l'Algérie était divisé en « territoire arabe », où régnaient la *shari'a* (loi coranique) et le système de « gouvernement indirect », et en « territoire civil », où étaient officiellement instituées la justice et l'administration françaises. En particulier, l'ordonnance du 28 septembre 1847 appliquait au « territoire civil » la loi de 1837 sur les communes.

La résistance en Algérie

L'occupation des régions littorales ne changea pas les structures sociales de la société algérienne. Les chefs traditionnels, bien souvent les représentants de l'ancienne élite dirigeante, détenaient comme auparavant les pouvoirs locaux. La capitulation du dey et le désarroi de l'ancienne administration créèrent un vide politique. En Algérie commença le « temps de l'anarchie » (1830-1834), où différents centres et communautés locaux ne reconnaissaient plus aucun pouvoir. Si on exclut certaines couches de la population urbaine aisée et quelques chefs politiques, le pays était hostile à la présence française. Les masses de la population, surtout les paysans et les nomades, étaient résolues à défendre leur personnalité et leur indépendance. Cependant, l'absence de pouvoir centralisé ou d'un centre commun donna nécessairement un caractère local à cette lutte, dans laquelle, bien souvent, prédominaient les formes passives, non coordonnées, de la résistance. Ce furent tout d'abord la non-reconnaissance de l'occupation, la fidélité à l'islam, le blocus des villes et des régions occupées, ainsi que l'attaque des

détachements français et des postes fortifiés, l'assassinat de certains Européens, la justice sommaire contre les traîtres et les renégats, qui prenaient l'allure d'un véritable massacre.

Au fur et à mesure de la lutte, deux principaux centres de résistance se constituèrent : à l'est et à l'ouest du pays. À l'est de l'Algérie, Aḥmad Dey, l'ancien gouverneur de Constantine, se mit à la tête de la lutte. Il s'appuyait sur ce qui restait des janissaires et sur les communautés *makhzen* de l'est de l'Algérie, suivait les orientations de la Porte et essayait de rétablir l'État des deys. Se proclamant le successeur du dey Ḥuṣayn, il mit fin à la désorganisation de l'administration, consolida l'appareil de l'État, et renforça l'armée. Il représenta, au début, la principale menace pour les Français.

À l'ouest du pays, c'est 'Abd al-Ḳādir, fils d'un marabout d'origine chérifienne, qui prit la tête de la lutte ; il comptait sur l'appui du Maroc. Dans ses déclarations, il promettait de mettre fin à l'anarchie, de défendre la *shari'a* et de mener la guerre sainte contre les Français. En octobre 1831, il était proclamé émir et s'installa dans la résidence des beys, à Mascara. Le 27 novembre 1832, l'assemblée des *'ulamā'* et des représentants de groupes bédouins de l'Algérie occidentale le reconnut pour gouverneur. L'énergie, la volonté et le courage, ainsi que les succès dans la lutte armée contre les Français, en particulier la victoire de la Macta (le 26 juin 1835), consolidèrent l'autorité d'Abd al-Ḳādir. Par deux fois — le Traité Desmichels le 27 février 1834, et le Traité de la Tafna le 30 mai 1837 —, les Français le reconnurent comme unique gouverneur de toute l'Algérie centrale et occidentale, à l'exception des enclaves littorales. Défenseur convaincu de l'Islam, admirateur ardent de Muḥammad 'Alī, poète et penseur, 'Abd al-Ḳādir aspirait non seulement à régénérer l'Algérie, mais aussi à la réformer. Dans la lutte acharnée contre les beys d'Oran et du Titteri, anciens janissaires, les *kologlu* et les communautés *makhzen* qui étaient à leur service, et contre les partisans d'Aḥmad Bey et la confrérie *tijāniyya*, dont le bastion était Kaṣr 'Ain-Mahdī, pris en 1838, 'Abd al-Ḳādir créa l'État unifié et centralisé des chérifs arabes ; cet État embrassait les deux tiers du territoire de l'Algérie contemporaine. Sur ces terres, il mit fin à l'anarchie et au désordre, créa un système judiciaire et administratif bien organisé (califats, *aghaliqs*, *caïdats*) qui assurait une discipline sévère. En 1838, il entreprit de former une armée régulière qui comptait, deux ans plus tard, 10 000 hommes. À l'exemple de Muḥammad 'Alī, 'Abd al-Ḳādir étatisa l'économie, établit le système des monopoles, et créa quelques fabriques d'armes et quelques forteresses qui devaient défendre le pays contre les éléments subversifs et l'ennemi extérieur⁸.

Les premiers temps, les Algériens remportèrent des succès. Profitant habilement de l'indécision de Paris et de l'incapacité des généraux français d'opposer une stratégie à la tactique de la guérilla, les Algériens purent, jusqu'en 1837, parer toutes les tentatives des Français d'entrer dans les

8. Une analyse détaillée des structures politiques et militaires de l'État d'Abd al-Ḳādir est donnée dans le livre déjà cité de A. Benachenhour, 1966, p. 68 et suivantes.



19.1. *ʿAbd al-Kādir*.

[Source : tableau d'Ange Tissier, Musée de Versailles. Photo : Photothèque, Groupe Presses de la Cité, Paris.]

villes cernées. Quelques échecs essayés à l'ouest (évacuation de Mascara, perte de Tlemcen, défaite au nord de la Sikkak, en juillet 1836) furent compensés par la splendide victoire des 23-24 novembre 1836 à Constantine, où les troupes d'Aḥmad Bey et les défenseurs de la ville, sous la conduite

19.2. *Soldats d'Abd al-Kādir: l'infanterie.*19.3. *Soldats d'Abd al-Kādir: la cavalerie.*

[Source: C. A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine. Conquête et colonisation*, 1964, PUF, Paris. Illustrations reproduites avec l'autorisation de la Bibliothèque nationale, Paris.]

de Ben Aïssa, battirent à plate couture le corps de troupe du maréchal Clauzel comptant 7 400 hommes. Cependant, l'isolement de la résistance rendit cette victoire pratiquement inutile. Après avoir conclu le Traité de la Tafna, les Français avaient les coudées franches à l'ouest, et, en 1837, après une préparation soignée, ils entreprirent une campagne décisive contre Aḥmad Bey. Le 13 octobre 1837, Constantine fut prise — c'était la chute du rempart de la résistance organisée à l'est. Aḥmad Bey se réfugia dans les montagnes, d'où il harcela les Français et le gouvernement fantoche de l'est du pays jusqu'en 1848.

Après la chute de Constantine, l'essentiel de la lutte se déploya à l'ouest. En réponse au défilé de provocation des troupes françaises aux « Portes de fer » (Bibān), 'Abd al-Kādir déclara le *djihad* et saccagea les environs d'Alger. Pourtant, il fut contraint de passer à la défensive après sa défaite, le 31 décembre 1839, du Wādī al-Allēug. En 1840-1841, il abandonna Mascara, Saïda, Médéa, Taza, Boghar, Bū Saāda et finalement Takdempt. En 1842, il créa une capitale nomade dite la *Smala*. Sa débâcle face aux troupes du duc d'Aumale, le 15 mai 1843, provoqua la désorganisation de tout le mécanisme administratif et militaire qu'il avait mis en place. Il se retira au Maroc avec un groupe de partisans. De flatteuses promesses, l'or des agents français, la position de certains leaders religieux, diffusant la *fatwā* des *'ulamā'* de Kairouan et du Caire qui blâmaient « la résistance absurde », et, finalement, la cruauté inutile de l'émir, tous ces facteurs ne furent pas, cependant, les seules causes de la défaite d'Abd al-Kādir. Il faut attribuer une grande importance à la « tactique de la terre brûlée » appliquée par



19.4. La guerre franco-marocaine : la bataille de l'Isly, 1844.

[Source : N. Barbour, *Morocco*, 1965, Thames and Hudson, Londres. Photo : Le Seuil, Paris.]

le maréchal Bugeaud, qui ordonna de brûler les champs, d'emmener les troupeaux et de s'emparer des silos à grains et des points d'eau.

Les tentatives faites par 'Abd al-Ḳādir pour reprendre la lutte à partir de ses bases marocaines conduisirent à la guerre franco-marocaine. La catastrophe de l'Isly, le 14 août 1844, et le bombardement de Tanger et de Mogador par la flotte française forcèrent Mūlāy 'Abd al-Raḥmān à renoncer à soutenir 'Abd al-Ḳādir, et à conclure la paix avec la France. Le sultan dénonça 'Abd al-Ḳādir comme *kāfir*, et engagea même les hostilités contre lui. En 1845, la confrérie taibiyya annonça l'arrivée du Mahdī Muḥammad ibn 'Abdullāh, très connu sous son surnom de Bū Ma'za (l'homme à la chèvre), et proclama le *djihād*. Bientôt la révolte gagna le Dahra, puis l'Ouarsenis et la vallée du Chelif. Simultanément, dans les steppes apparurent de petits détachements mobiles d' 'Abd al-Ḳādir et de ses ennemis de vieille date, les marabouts dergawa, luttant eux aussi contre les Français. La répression de cette révolte mal organisée et isolée s'accompagna de manifestations d'une cruauté exceptionnelle. Il suffit de rappeler l'action du colonel Péliissier, qui fit périr étouffés dans la fumée des centaines d'Algériens qui avaient trouvé refuge dans les cavernes de la montagne. C'est seulement en 1847 que Bū Ma'za, puis 'Abd al-Ḳādir, déposèrent les armes et se rendirent aux vainqueurs.



19.5. *La soumission d'Abd al-Kādir.*

[Photo : Photothèque, Groupe Presses de la Cité, Paris.]

En 1848-1849, les derniers foyers de résistance furent anéantis dans les Aurès et au Mzāb, où Aḥmad Bey et le marabout Bū Zīyan se trouvaient à la tête de la lutte. En 1852, après de rudes batailles, les Français occupèrent Laghwāt (Laghouat) et, en 1854, Touggourt (Tuggurt). En 1856, une délégation de Touareg sahariens se rendit à Alger et déclara sa loyauté envers la France, en promettant l'appui des Touareg jusqu'à Tombouctou. Au nord du pays, les montagnards de Kabylie furent les derniers à se soumettre. Depuis 1851, dirigés par Bū Baghla, ils résistaient obstinément aux ambitions des Français qui voulaient gagner les montagnes de Grande Kabylie et de Petite Kabylie. Ce n'est qu'en 1857, après une lutte acharnée contre les troupes du général Randon, qu'ils cessèrent de résister. Tout le pays passa sous le contrôle du commandement français, et devint un conglomérat de communes françaises et de territoires vassaux sous la tutelle des « bureaux arabes ».

La colonisation et l'asservissement financier

La menace d'une révolte générale força le gouvernement français à renoncer à coloniser les régions intérieures de l'Algérie. Les expériences de colonisation de Bugeaud, ainsi que l'expansion de l'immigration sous

la II^e République (1848-1851) et le Ministère de l'Algérie (1858-1860) se heurtèrent à la ferme résistance de l'armée, responsable de la sécurité du pays. La politique d'assimilation des républicains, qui, en 1848, proclamèrent l'Algérie partie intégrante de la France et divisèrent le « territoire civil » du pays en départements, arrondissements et communes avec des administrateurs français à leur tête, ne se développa pas sous le second Empire. De plus, en 1852, Napoléon III abrogea la représentation des Européens d'Algérie au Parlement français et, en 1860, après une visite en Algérie, condamna définitivement la politique d'assimilation. Le « romantisme » des officiers l'emporta sur le « mercantilisme » des colons. Pour faire contrepoids aux colons, Napoléon III décida de s'allier aux chefs traditionnels (les « féodaux »), déclarant que l'Algérie était un « royaume arabe ». Le « territoire civil » était strictement limité (10 160 km² en 1866, soit 2,5 % de tout le territoire de l'Algérie du Nord, abritant 8% de la population musulmane). Au-delà de ces limites, tout le pouvoir resta entre les mains de la hiérarchie militaire et administrative musulmane, agissant sous le contrôle des « bureaux arabes ». Selon l'idée de Napoléon III, les émigrés européens devaient s'installer uniquement dans les villes, pour s'occuper du commerce et des métiers. Conformément au sénatus-consulte de 1863, les terres étaient réservées aux communautés, qui les possédaient selon les principes traditionnels.⁹ Seuls les « excédents » de terre passaient à l'État, et pouvaient être prêtés aux sociétés concessionnaires et aux particuliers. Dans le domaine de l'industrie et du commerce, la libre entreprise privée était établie sans limites. Les monopoles de l'époque des deys et d'Abd al-Kādir étaient complètement abolis. En modernisant la structure administrative et judiciaire héritée d'Abd al-Kādir, les pouvoirs réorganisèrent la justice musulmane (1854); cette réforme fut complétée par la création des chambres mixtes franco-musulmanes et du Conseil supérieur de droit musulman. Les protagonistes du « royaume arabe » prêtèrent attention au culte musulman, encouragèrent la construction de mosquées, le pèlerinage à La Mecque, etc. Le sénatus-consulte de 1865 donna aux Algériens le droit d'entrer au service de l'armée française et de l'administration. Finalement, en 1869, était élaboré

9. La caractéristique des structures sociales traditionnelles de la société algérienne précapitaliste a donné matière à des discussions acharnées. Celle des historiens soviétiques, quant à la nature des sociétés précapitalistes en Asie et en Afrique, a trouvé une suite inattendue au cours des débats concernant « le mode de production asiatique » à Paris, en 1962, sous l'égide du Centre d'études et de recherches marxistes. L'article d'Abd el-Kader Djeghloul, publié en Algérie dans *Les Archives nationales* (1975, n° 3, p. 57-80) et ensuite en France dans *La pensée* (1976, p. 61-81), a repris cette discussion. Au cours des colloques internationaux de Kichinev (1973) et de Bucarest (1974), on avança une conception plus féconde, à mon avis, du « féodalisme oriental ». En partant de la théorie de la « pluristructuration sociale », R. G. Landa (1976, p. 49-55, 109-120) proposa sa propre solution du problème. L'ouvrage de M. M. Kovalevskii (édit. de F. B. Miller, 1879) n'a pas perdu de son importance pour l'étude de la société communautaire de Kabylie. On peut trouver une analyse des différentes formes de contrats agricoles chez L. Milliot, 1911. L'un des ouvrages d'ensemble qui dresse le bilan des études du problème d'après les sources françaises est celui de J. Ruedy, 1967.

un projet de constitution pour l'Algérie¹⁰ prévoyant l'autonomie du pays et la représentation des musulmans dans toutes les assemblées élues.

Les réformes administratives, judiciaires et économiques réalisées en Tunisie et en Tripolitaine au milieu du XIX^e siècle avaient un contenu analogue. En Tunisie, le groupe des libéraux, dirigé par Khāyr al-Dīn Pacha (1826-1889) et soutenu par les puissances, parvint, le 9 septembre 1857, à publier l'*ʿAhd al-Amān* [le Pacte fondamental] — manifeste des réformes reproduisant les principes essentiels des *tanẓīmāt*. Conséquence de ce manifeste: les monopoles étaient supprimés; la liberté du commerce privé était établie (octobre 1857), le conseil municipal de Tunis constitué (1858) et le système administratif et judiciaire réorganisé (1860). Le 23 avril 1861, la Constitution fut promulguée; elle rendait les ministres responsables devant une assemblée représentative, le Conseil suprême. En Tripolitaine, sous le gouverneur Maḥmūd Nedīm Pacha, une nouvelle réforme administrative fut réalisée en 1865, et des tribunaux commerciaux, civils et criminels furent organisés.

Ces réformes créèrent les conditions nécessaires à l'entreprise privée en Algérie, en Tunisie et en Tripolitaine; la suppression des barrières douanières entre l'Algérie et la France (1851) ouvrit les marchés de ces pays aux marchandises d'outre-mer. Le grand capital, les banques, les sociétés de concession, les compagnies foncières avaient la voie libre. En 1851 furent ouvertes en Algérie la Banque de l'Algérie, puis la Société coloniale de crédit agricole (1863) et d'autres banques. En Tunisie, les premières tentatives élaborées par les Anglais pour constituer la Bank of Tunis (1858) furent contrecarrées par les Français. Ce n'est qu'en 1873 qu'ils réussirent à fonder The London Bank of Tunis. Les Français créèrent la Société franco-tunisienne de crédit (1879). En Tripolitaine, les premières banques apparurent en 1880. Les banques, les sociétés de concession et les compagnies étaient étroitement liées. En Algérie, elles jouissaient des faveurs particulières des autorités, en particulier la géante Compagnie genevoise (1853, 20 000 hectares), la Société générale algérienne (1864, 100 000 hectares) et bien d'autres. En Tunisie, les Anglais obtinrent la première concession (Djedida: 7 000 hectares), en 1856. Les Italiens, qui organisèrent en 1870 la Società anonima commerciale, industriale ed agricola per la Tunisia, furent suivis par les Français (domaine de Sīdī Tabet, en 1876). Ils commencèrent à extraire le plomb, à exporter l'alfa; on expérimenta la culture du coton, du tabac, des pommes de terre, etc. En 1857 en Algérie, et en 1859 en Tunisie, on décida de construire des chemins de fer. Les compagnies étrangères modernisèrent les ports, installèrent des lignes télégraphiques, bâtirent des routes, élevèrent des digues; l'aménagement des villes, surtout sur le littoral, avait débuté.

À l'infrastructure économique, qui facilitait « la mise en valeur » de l'Afrique du Nord par les capitaux étrangers, s'ajouta une sorte d'infrastructure

10. Voir C.-R. Ageron, 1964, p.32-38; et 1972, p.60 et suivantes, où l'auteur revoit d'une manière critique quelques poncifs traditionnels de l'historiographie française.

culturelle, liée à l'étude des ressources naturelles et à la formation de cadres européens. En 1857 fut ouvert, en Algérie, le premier collège franco-arabe, puis l'École normale en 1865. En Tunisie, outre le collège Saint-Louis, on créa le collège national Šādiķī (1875); les programmes de la « Zitouna » furent modernisés. À Tripoli, la première école laïque où l'on enseignait les langues étrangères ouvrit ses portes en 1858. On vit apparaître la presse arabe, les journaux gouvernementaux *al-Moubachir* en Algérie (1847), *Ar-Raid at-Tunisi* en Tunisie (1860) et *Ṭarābols al-Gharb* à Tripoli (1866)¹¹.

Si, en Algérie, la mise en valeur du pays par les capitaux européens a commencé après l'occupation, en Tunisie et en Tripolitaine, elle précéda la conquête. L'asservissement colonial de ces pays allait de pair avec la complaisance, voire la complicité des chefs locaux. La modernisation de ces pays, qui pesait sur leurs budgets, était réalisée dans une grande mesure par des emprunts étrangers. Ils furent accordés à des conditions extrêmement pénibles, et il y eut un pillage de la part des fonctionnaires locaux et des fournisseurs européens; en fin de compte, ces emprunts entraînèrent un accroissement exorbitant de la dette extérieure. Quand, en 1869, l'endettement de la Tunisie dépassa de douze fois ses recettes budgétaires, le gouvernement déposa son bilan financier et approuva l'institution de la Commission financière internationale, qui prit en main le contrôle des finances de l'État. En gardant les attributs de l'indépendance, la Tunisie se transforma en une semi-colonie des puissances européennes.

Le Maroc, qui s'opposa plus longtemps que les autres pays nord-africains à la pression étrangère, se soumit finalement au même sort. Le traité anglo-marocain de 1856 a « ouvert » le pays aux capitaux étrangers. La guerre hispano-marocaine¹² de 1859-1860 se termina par le pénible traité de paix de Tétouan (26 avril 1860). L'Espagne élargit ses enclaves, obtint une énorme contribution, et, ce qui fut l'essentiel, parvint à étendre les droits et les privilèges de capitulation de ses ressortissants. Des traités analogues qui posèrent la première pierre de l'asservissement colonial du pays furent conclus avec la France (le 19 août 1863) et avec d'autres États européens.

La « découverte » de la Tunisie, de la Tripolitaine et du Maroc, ainsi que la conquête de l'Algérie étaient accompagnées par l'établissement, dans ces pays, d'un grand nombre d'étrangers (Européens et Levantins) qui furent, en quelque sorte, agents du grand capital. Ils représentaient des firmes étrangères, s'occupaient du commerce (ne dédaignant pas la contrebande, l'usure et d'autres pratiques louches), achetaient des maisons, des jardins, des terrains. En Tunisie, à Tripoli et au Maroc (dès 1856), ils jouissaient du bénéfice de l'extraterritorialité — et ne se soumettaient qu'aux consuls de leur pays¹³.

11. Pour les premiers journaux en arabe en Afrique du Nord, voir F. Di Tarazi, 1913, et C. Sourian-Hoebrechts, 1969.

12. E. Szymanski, 1965, note 2, p.54-64. Pour les conséquences financières pénibles de la guerre, voir G. Ayache, 1958.

13. Dans l'ouvrage fondamental de J.-L. Miège, 1963, on peut trouver un excellent choix de matériaux concernant les privilèges des Européens au Maroc.

Les colons européens, en Algérie, se trouvaient dans une situation encore plus privilégiée. Sur le « territoire civil », ils avaient leur administration, leur justice et leurs lois ; et ils formèrent une société fermée qui était hostile à la population autochtone. Dès 1856, le nombre des naissances y dépassa celui des décès. « À ces signes, écrit C. R. Ageron, on pouvait reconnaître qu'une colonie de peuplement était fondée¹⁴. » Simultanément, avec l'augmentation du nombre des immigrés croissaient leurs intrigues. Les colons prétendaient notamment mettre fin au « régime du sabre », « reprendre » les terres « abandonnées » par le sénatus-consulte de 1863, instituer partout la propriété privée des terres et généraliser le système de l'administration civile.

La réponse de la société traditionnelle

Les ambitions des colons et l'omnipotence des brasseurs d'affaires étrangers, le fait même de la pénétration croissante des immigrés dans toutes les sphères de la vie nationale suscitaient l'agacement des autochtones d'Afrique du Nord. Les libéraux¹⁵ comme Khāyṛ al-Dīn, Ḥuṣayn, Kabadu, Muḥammad Bayram en Tunisie, ou Koussantini en Algérie, qui souffraient de voir leur pays dans l'adversité, mais comprenaient d'autre part la nécessité des réformes, étaient isolés et incompris du peuple. « La politique de civilisation » de Napoléon III en Algérie, ainsi que les réformes en Tunisie et en Tripolitaine se heurtaient à l'incompréhension, et même à l'hostilité, de la majorité de la population. Celle-ci les interprétait comme une nouvelle étape d'asservissement colonial, comme le renoncement à la *sharī'a* et à la personnalité musulmane. Ces réformes provoquèrent une animosité particulière parmi les marabouts et la population rurale. Les paysans et les nomades considéraient les musulmans européanisés comme des renégats et ne leur accordaient pas leur confiance. La poésie populaire¹⁶ montre que les simples musulmans pleuraient le monde révolu du régime patriarcal, qu'ils étaient étrangers au « siècle du déshonneur » « sans foi ni loi » et qu'ils se détournaient des gens qui, selon le poète Mohand-ou-Mhand (1845-1906), avaient été des lions et, maintenant, se courbaient sous le joug.

Au début des années 1860, l'appel à la lutte acharnée contre les étrangers trouva un large écho parmi le peuple dans presque tous les pays musulmans. Une propagande active en faveur des idées du *djihād* panislamique fut entreprise. C'est de cette époque que date la puissance de la confrérie sanūsīyya, qui voyait, dans l'assassinat des Européens, un acte de grande dévotion. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, toutes les difficultés et même des incidents fortuits aient servi de prétexte aux actions des masses. Les rébellions relativement restreintes, dans les Aurès

14. C.-R. Ageron, 1964, p. 28.

15. Pour les caractéristiques et les particularités de la pensée libérale arabe au XIX^e siècle, voir A. Hourani, 1962.

16. Pour des matériaux intéressants, reflétant la lutte du peuple algérien dans la poésie, voir A. Memmi, 1963.

(1859) et le Hodna (1860), et les troubles de Tunis (1862) annonçaient les grandes insurrections nationales des années 1860 et du début des années 1870. Elles se répandaient vite et confusément, comme un accès de fureur du peuple. Pillages barbares, assassinats, destruction apparemment absurde des poteaux télégraphiques, des bureaux de poste, et de tout ce qui était européen, témoignaient de la force énorme d'un désir caché de vengeance. D'ordinaire, ces insurrections n'étaient pas véritablement organisées. Parfois, il y avait des chefs en titre; mais ce n'étaient pas des dirigeants absolus. Seule la participation des confréries religieuses les unissait en une guerre sainte pour le triomphe de la foi.

La première insurrection de cette sorte eut lieu en Tunisie; elle commença au mois de mars 1864 et gagna tout le pays. 'Alī ibn Guedahem — « bey du peuple » — en fut le chef; elle eut pour idéologues les « frères » de la confrérie *tijāniyya*. Seul l'isolement des insurgés qui, selon J. Ganiage, « ne se décidaient pas à vaincre »¹⁷ permit au gouvernement beylical de sauver la capitale, de détruire les *shartiya* (les communes, organismes insurrectionnels électifs assurant la gestion locale) et, au mois d'avril 1865, d'étouffer les derniers foyers de résistance.

L'insurrection des Oued Sidī *Shaykh*, liés à la confrérie religieuse des Dergawa, eut un caractère analogue. Elle commença en avril 1864, envahit de vastes étendues des hauts plateaux, et, vers l'automne, gagna la région d'Oran, la Dahra et d'autres localités d'Algérie occidentale. Mais, après avoir fait venir des renforts d'outre-mer, les Français réussirent, en 1865, à écraser les détachements insurrectionnels dirigés par le légendaire Si Sliman.

L'annonce du régime civil, le 9 mars 1870, et la chute du second Empire marquèrent le prologue d'une grande insurrection en Algérie orientale. Les premières *shartiya* furent organisées en automne 1870, et les premiers conflits armés eurent lieu au mois de janvier 1871; l'insurrection gagna presque tout le Constantinois, la Grande Kabylie et quelques localités à l'ouest. Le 8 avril 1871, *Shaykh* al-Haddād, chef de la confrérie *rahmāniyya*, déclara le *djihād*. Le *bachagha* al-Maḡrani devint le chef militaire de la révolte, et, après sa mort, son frère Bū Mezrag lui succéda. Ce n'est qu'en janvier 1872 que les Français s'emparèrent des bases de l'insurrection et se rendirent maîtres de la situation.

L'étouffement de ces insurrections s'accompagnait d'une répression massive, d'amendes, de confiscations de terres et du désarmement des communautés. Non seulement les colons européens ne se solidarisaient pas avec les insurgés, mais plusieurs d'entre eux participèrent à la lutte armée contre les musulmans. Il est à noter que les immigrants qui luttaient pour les idéaux révolutionnaires démocratiques et socialistes — ce qu'on vit avec éclat au cours de la Commune d'Alger de 1870-1871 — étaient en même temps hostiles aux aspirations nationales des musulmans d'Afrique du Nord.

17. J. Ganiage, 1959, p. 251.

Vers la politique impérialiste

L'écrasement du mouvement insurrectionnel des années 1860 et du début des années 1870 fraya la voie à une colonisation désormais sans obstacle de l'Afrique du Nord. De plus, les changements qui avaient lieu en Europe, en particulier l'instauration de la domination du capital financier, stimulèrent l'expansion coloniale. Elle prit peu à peu le caractère d'une lutte purement impérialiste pour le partage du monde, et pour la monopolisation des sources de matières premières et autres ressources naturelles.

L'« âge d'or » de la colonisation commença en Algérie¹⁸. Le 24 octobre 1870, le gouverneur général militaire fut remplacé par un « gouverneur civil des trois départements d'Algérie ». En quelques années, les colons européens se transformèrent en une couche dominante privilégiée de « citoyens », une « minorité blanche » qui jouissait de tous les droits civils et politiques. La population autochtone, qualifiée de « sujet », était privée de droits et soumise à la réglementation établie sur la base du prétendu « code indigène » (les décrets de 1874) instituant le « régime de l'indigénat » (qui devait durer jusqu'en 1936). La nouvelle législation foncière (le décret d'Ollivier de 1870 et surtout la loi du 26 juillet 1873) établit le principe de la propriété privée et du libre transfert des terres aux colons. Les investissements de capitaux français s'accrurent considérablement, de même que le commerce et d'autres liens économiques avec la métropole.

Vers la fin du XIX^e siècle, la situation était analogue en Tunisie. Le destin du pays fut décidé, en 1878, au congrès de Berlin, où, après un « grand jeu » diplomatique, Bismarck « rendit » la Tunisie à la France¹⁹. Pour préserver l'indépendance de la Tunisie, *Khāyir al-Dīn*, qui était alors premier ministre (1873-1877), invoqua la fiction de la souveraineté ottomane, mais ses efforts ne furent pas couronnés de succès. Le 24 avril 1881, les troupes françaises franchirent la frontière. Le 12 mai 1881, menaçant de le déposer, les Français imposèrent au bey le Traité du Bardo et, le 8 juin 1883, après la répression définitive de la résistance, la convention de La Marsa, qui jetèrent les bases juridiques du régime colonial du protectorat.

La Tripolitaine et le Maroc réussirent à retarder l'occupation européenne. En ce qui concerne la Tripolitaine, le principal prétendant était l'Italie; or, préoccupée par la lutte pour la Tunisie jusqu'à 1881, ce n'est qu'au début des années 1880 qu'elle commença à manifester ses prétentions²⁰. En 1884-1885, l'état-major général italien élaborait des plans de guerre; cependant, faute d'entente entre les puissances impérialistes, on dut remettre leur réalisation

18. Voir C.-R. Ageron, 1968, vol. I.

19. Différents aspects de la lutte des grandes puissances pour la Tunisie sont exposés d'une manière détaillée dans l'ouvrage fondamental de J. Ganiage, 1959. Une plus ample bibliographie y est donnée, p. 701-758.

20. Voir E. de Leone, 1960, p. 301 et suivantes. L'atmosphère générale de l'activité italienne est décrite dans les notes du voyageur russe A. V. Elisseev, qui visita la Tripolitaine en 1884. Voir A. V. Elisseev, 1896, p. 79.

à plus tard²¹. Pour les mêmes motifs, le Maroc put éviter l'occupation étrangère jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Pourtant, ses tentatives pour restreindre les privilèges et l'arbitraire des étrangers échouèrent. La conférence des puissances européennes et des États-Unis d'Amérique, convoquée à Madrid en 1880, limita une fois de plus la souveraineté du Maroc et décréta qu'on ne pouvait apporter de modifications à la gestion du pays sans l'assentiment des puissances.

Dans le monde musulman, le partage et l'occupation de la plus grande partie de l'Afrique du Nord furent considérés comme un nouvel attentat à l'islam. La lutte des combattants nord-africains pour la foi trouvait un appui (dans la plupart des cas, purement moral) à Istanbul et dans les autres pays d'Orient²². Sur cette base, une nouvelle démarche fut entamée, en Algérie et en Tunisie, pour arrêter la colonisation, les armes à la main: ce furent les révoltes dirigées par 'Alī ibn *K*halīfa en Tunisie, en 1881-1883, et par Bū 'Amāma en Algérie, en 1881. Mais, malgré la persévérance et l'héroïsme des insurgés, ces révoltes n'atteignirent pas leur objectif. Au fond, c'était déjà des combats d'arrière-garde, les dernières tentatives de la société traditionnelle pour défendre les voies d'un développement original, sur la base des anciennes structures morales et sociales, déjà sapées au cours de la conquête étrangère et du développement du capitalisme colonial.

21. Pour les principaux traits de la lutte diplomatique qui précéda la conquête de la Libye, voir V. L. Loutskii, 1965, p. 269-272, et la traduction anglaise: V. Lutsky, 1969.

22. Pour avoir quelques données sur ce problème, voir A. Martel, 1965, tome I, p. 228 et suivantes. Pour les rapports entre la Porte et la Sanūsiyya, voir N. A. Ziadeh, 1958, p. 61 et suivantes. Pour les tentatives d'Abd al-Ḥamīd II de coordonner et diriger les manifestations anti-étrangères dans les pays arabes, en particulier en Égypte, voir H. Adali, 1968, p. 54 et suivantes.